

LE COÛT MOYEN D'UN ÉLÈVE OU D'UN ÉTUDIANT

En 1997, la dépense totale que la collectivité nationale consacre à l'éducation s'est élevée à 592 milliards de francs, soit 7,3 % de la richesse nationale (PIB), 10 100 francs par habitant, ou 35 700 francs par élève ou étudiant.

L'État assure près des deux tiers et les collectivités territoriales environ 20 % des dépenses totales d'éducation, soit 35 700 francs en moyenne par élève, en 1997

En francs constants, cette dépense a augmenté de 22 % depuis 1990. Cette hausse s'explique moins par l'accroissement des effectifs scolarisés (+ 3 %) que par celui du coût moyen de chaque élève, passé de 30 100 F à 35 700 F de 1990 à 1997, soit une augmentation voisine de 19 %. Les coûts unitaires ont crû davantage pour les écoliers, collégiens et lycéens que pour les étudiants (+ 19 % contre + 6 %), dont la forte hausse des effectifs, maintenant stoppée, a longtemps eu tendance à absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur.

Dans le premier degré, les coûts de l'élève dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire sont maintenant très proches (respectivement 23 100 et 23 400 F). Dans le second degré, le collégien coûte un peu plus de 40 000 F, contre 50 700 F pour un lycéen de l'enseignement général et technologique et 53 300 F dans l'enseignement profes-

sionnel. Dans l'enseignement supérieur, le coût d'un étudiant, égal en moyenne à 48 800 F, varie de 37 000 F en université, à 53 500 F en IUT, 63 500 F en STS et 82 800 F pour un ingénieur universitaire.

L'État, qui emploie 1,2 million de personnes, participe de manière prépondérante au financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 64,6 % en 1997, dont 56,4 % pour le seul ministère de l'Éducation nationale (MEN). Les collectivités territoriales assurent 20,4 % du financement total, 6,9 % étant à la charge des ménages (avant transfert des bourses de l'État, des allocations de rentrée scolaire et de l'aide à la scolarité), et 2,3 % pour les autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales.

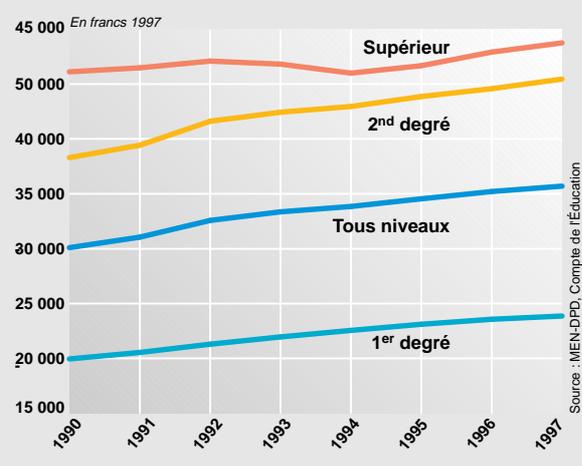
Les collectivités territoriales ont vu leur part dans le financement total croître régulièrement depuis plus d'une dizaine d'années, suite aux lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle, et au plan *Université 2000* pour le supérieur. Les communes, qui contribuent à l'investissement et au fonctionnement des écoles et rémunèrent leur personnel non-enseignant, restent le premier financeur, à hauteur de 74 MF en 1997. Elles devancent largement les départements qui financent les constructions et le fonctionnement des collèges, ainsi que le transport scolaire des élèves (26 MF en 1997). Les régions ont en charge la construction et le fonctionnement des lycées (29 MF en 1997).

Enseignement scolaire : de 1992 à 1995, des écarts relativement stables et d'environ un tiers entre régions, pour la dépense moyenne du MEN par élève

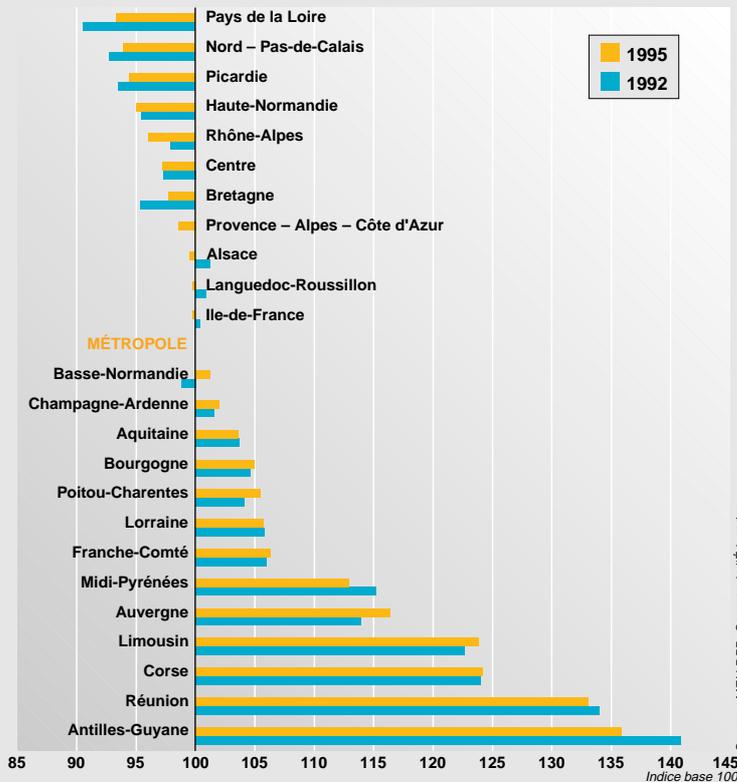
Dans l'ensemble des dépenses consenties en matière d'éducation, celles qui reviennent plus particulièrement au MEN (essentiellement des dépenses en personnel) ont pu faire, de 1992 à 1995, l'objet d'une régionalisation, donnant lieu au calcul de coûts moyens unitaires, par élève.

Sur l'ensemble des 1^{er} et 2nd degrés, la dépense du MEN par élève révèle d'importantes disparités régionales, relativement stables et proches d'un tiers entre régions de la métropole. Tandis que les coûts unitaires en Limousin et Corse sont régulièrement supérieurs à la moyenne nationale, d'environ 24 %, ils lui sont inférieurs de 6 % voire plus dans les Pays de la Loire, en Picardie et Nord - Pas-de-Calais. Les montants élevés des Antilles-Guyane et de la Réunion, d'un tiers supérieurs à ceux de la métropole, sont principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les départements d'outre-mer.

Évolution de la dépense moyenne par élève et étudiant de 1990 à 1997

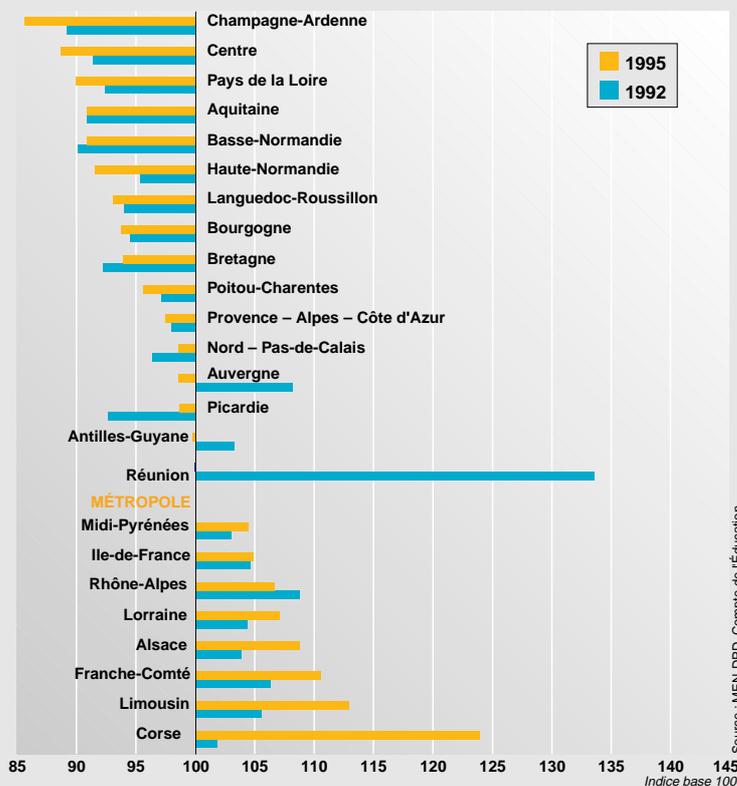


Dépenses d'éducation du MEN par élève
(Premier et second degrés)



Source : MEN-DPD, Compte de l'Éducation

Dépenses d'éducation du MEN par étudiant



Source : MEN-DPD, Compte de l'Éducation

La taille plus réduite des établissements et les meilleurs taux d'encadrement propres aux régions à prédominance rurale (voir les indicateurs correspondants) expliquent le coût plus important de leurs élèves. Ces régions tendent également à accueillir davantage d'élèves comme internes ou demi-pensionnaires, ce qui occasionne des dépenses en personnels supplémentaires (maîtres d'internat, etc.).

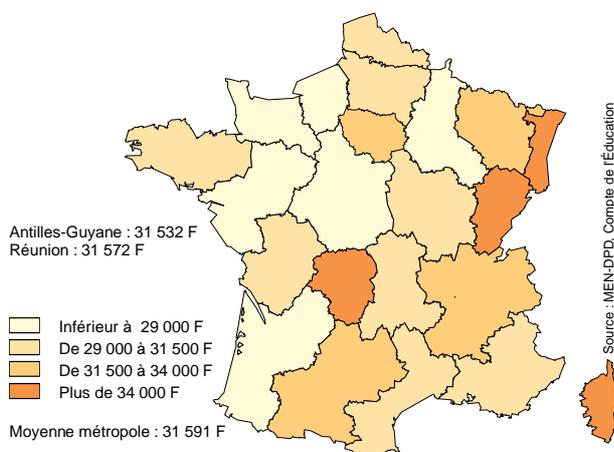
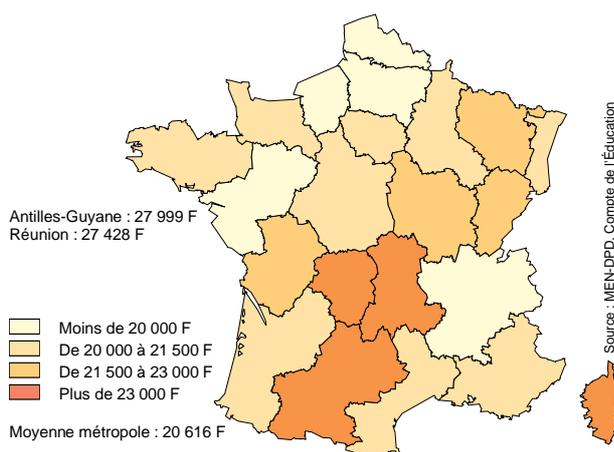
Les disparités de coût peuvent aussi tenir à la structure variable du personnel, dont la rémunération représente 95,6 % du budget du MEN en 1995 : les régions du Nord comptent ainsi plus de personnels jeunes et non titulaires que celles du Sud de la France.

En Bretagne et Pays de la Loire, les coûts moindres correspondent à une forte implantation de l'enseignement privé sous contrat, dont les enseignants n'ont ni les statuts ni les salaires équivalents à ceux du public.

Dans l'enseignement supérieur, d'autres différences régionales de coût, plus fluctuantes dans le temps

Bien que le Limousin et la Corse figurent à nouveau parmi les régions où, du moins en 1995, les dépenses du MEN par étudiant sont les plus élevées (respectivement supérieures de 13 et 24 % aux moyennes de la métropole), les situations régionales diffèrent largement, dans l'enseignement supérieur, de celles constatées en matière de coût dans l'enseignement scolaire. L'opposition forte entre régions à dominante rurale ou urbaine tend notamment à s'estomper, du fait des regroupements nécessairement plus importants des populations étudiantes, même en zone à habitat dispersé. Les disparités régionales peuvent en revanche davantage dépendre du poids des différentes filières supérieures de formation, de coût très inégal.

Ainsi, les régions d'Alsace, Ile-de-France et Rhône-Alpes, fortement urbanisées, présentent cette fois des coûts supérieurs à la moyenne nationale. C'est l'inverse pour l'Aquitaine

Coût d'un étudiant en 1995**Coût d'un élève en 1995**

ou le Languedoc-Roussillon, régions plus rurales, où l'université occupe un poids relativement important dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (*voir indicateur correspondant*). Parmi les régions aux plus faibles dépenses par étudiant, on retrouve les Pays de la Loire, accompagnés cette fois du Centre et de Champagne-Ardenne, environ 10 % en dessous du coût national moyen (ce qui donne, la Corse étant mise à part, un écart entre régions extrêmes inférieur à 30 %).

Même en l'espace de 3 ans, certaines régions connaissent des changements assez sensibles de situation. Cela peut tenir aux fluctuations plus fortes, pour des effectifs plus faibles que dans l'enseignement scolaire, de la population étudiante. Dans les départements d'outre-mer, en particulier à la Réunion, la forte réduction relative des coûts par étudiant, de 1992 à 1995, intervient à un moment où leur nombre progresse vivement. D'autres fluctuations, notamment dans le cas de la Corse, peuvent aussi tenir à l'importance des flux financiers que l'État consent dans les différentes régions en matière de construction, rénovation et maintenance de bâtiments (plan *Université 2000*), contrairement au domaine scolaire où les investissements sont à la charge des collectivités territoriales. En effet, les crédits de paiement correspondants, engagés à chaque rentrée par le MEN, se trouvent entièrement pris en compte et répercutés, sans être amortis, dans le calcul régional du coût annuel d'un étudiant ■

Pour en savoir plus

O. MESNARD, C. RAGOUCY, C. BERREUR « Le coût de l'éducation en 1997 », *Note d'information*, 98-32, direction de la programmation et du développement, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, octobre 1998.

Dossier EF n° 105.

M. JACQUOT, P. ESQUIEU « La dépense d'éducation de 1974 à 1996 » *Données sociales*, 1999, INSEE.